

Présents : Michel AUDRAN, Magali ANDRÉ, Sylvain BLANC, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Valérie INNOCENTI, Florence LARROQUE, Antonio PEREZ, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN, Marc PONS, Mireille QUADRIO, Charles SPETH.

A 18h30, monsieur le maire, Michel AUDRAN, préside et ouvre la séance. Il constate que l'ensemble des conseillers sont présents et les remercie.

Madame Claude BOULIOU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal du Conseil du 26 juin 2023, qui a été adressé aux conseillers avant la séance. Aucune observation, ni question étant relevée, les conseillers approuvent ce procès-verbal, signé par le maire et le secrétaire. Celui-ci sera publié sur le site Internet de la Commune et affiché en mairie.

Le maire aborde ensuite l'ordre du jour.

Délibérations

1. ELUS – Congrès des Maires et Journées régionales et nationales des Femmes Elues – Participations et prise en charge des frais de mission et de formation

Monsieur le maire, Michel AUDRAN informe le Conseil municipal des événements suivants :

-105ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France du 21 au 23 novembre 2023 à Paris ;

- 12èmes Journées nationales des Femmes Elues du 24 au 25 novembre 2023 à Paris.

Il indique également que Mme Magali André et Mme Mireille QUADRIO, adjointe et conseillère municipale, ont participé à la 3ème Journée des Femmes Elues de la région PACA à Marseille le 16 juin 2023.

Concernant le 105ème Congrès, il propose au Conseil municipal de s'y rendre accompagné de M. Jacques CARTIAUX, 1^{er} adjoint, disponible et volontaire.

Mme Claude BOULIOU, Mme Magali ANDRE ainsi que Mme Valérie INNOCENTI, souhaitent participer aux 12ème Journées nationales des Femmes Elues.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les participations ci-dessus et autorise le remboursement des frais de la manière suivante :

- *sur la base des frais réels engagés pour les frais de transport, de parking, de déplacement pour se rendre à Paris et dans Paris, ainsi que pour les frais d'hébergement ;*
- *pour les frais de repas, 150 € maximum par jour et par personne seront remboursés*

Les frais de déplacement engagés par Mme Mireille QUADRIO et Mme Magali ANDRE pour la 3ème Journée des Femmes Elues de la région PACA seront remboursés intégralement.

2. INTERCOMMUNALITE – Provence Alpes Agglomération – Modification de statuts

Monsieur le maire, Michel AUDRAN informe le Conseil municipal de l'élargissement des compétences facultatives confiées à l'Agglomération dans 2 nouveaux domaines : la santé et les groupements de commandes. Le Conseil doit se prononcer sur cette modification statutaire.

Concernant la santé, les élus considèrent qu'il s'agit essentiellement d'une opération d'affichage, car la santé relève de l'État ...

Par ailleurs, le terme de « maison de santé intercommunale » peut porter à confusion sur ce que cela implique : les patients du bassin Asse-Bléone seront bien évidemment accueillis à la MSP d'Aiglun même si l'Agglomération et les communes voisines n'ont pas participé financièrement au projet. Il n'est d'ailleurs pas prévu à ce jour d'intervention financière de la part de l'Agglomération.

Cette modification de statuts est rejetée par 10 voix contre, 3 abstentions.

3. INTERCOMMUNALITE – Provence Alpes Agglomération – Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil municipal doit également se prononcer sur le rapport annuel de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sur les charges transférées au 1^{er} septembre 2023.

Les transferts de compétences à évaluer pour l'année 2023 concernent le retour aux communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Peyruis, Malijai, Volonne et l'Escale de la compétence « enseignement musical en milieu scolaire » à compter du 1^{er} septembre 2023. C'est l'objet du rapport adopté par la CLECT le 5 juillet 2023 envoyé aux conseillers en amont de la séance.

Le montant de l'attribution de compensation est inchangé.

Voté à l'unanimité.

4. FINANCES - ASSOCIATIONS - Subvention de fonctionnement « Instant pour Soi des Hospitaliers 04 »

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie, à l'environnement, aux associations et au sport, présente l'action de cette association qui souhaite apporter son soutien au personnel soignant de l'hôpital de Digne et de l'Association des Professionnels de Santé d'Aiglun. La Présidente de cette association est aussi présidente de l'APSA.

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 500 € au titre du budget 2023.

Voté à l'unanimité.

5. FINANCES - MAISON DE SANTE – Modification du plan de financement installations photovoltaïques

Monsieur le maire, Michel AUDRAN, indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de réviser le plan de financement prévisionnel des installations photovoltaïques de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle en raison de la baisse du montant des travaux, suite à l'analyse des offres du marché effectué en conséquence.

Dépenses	Montants € HT	Recettes	Montants €
Travaux	65 722,00 €	REGION PACA - Smart PV 30%	25 126,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre	7 032,00 €	Autofinancement Commune Récupération TVA 20%	58 628,00 € 16 750,80 €
Divers (dont frais Assistant technique à maîtrise d'ouvrage)	2 000,00 €		
Imprévus	9 000,00 €		
Montant HT	83 754,00 €		
TVA 20%	16 750,80 €		
Montant TTC	100 504,80 €		100 504,80 €

Voté à l'unanimité.

6. TERRAINS - ZAE ESPACE BLEONE – Révision de la division de la parcelle A2931 et de la cession à la SCI Palimo

Monsieur le maire, Michel AUDRAN, rappelle au Conseil municipal la délibération D02 du 26 juin 2023 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de diviser la parcelle A2931 (A 3002p) pour en extraire un terrain d'environ 222 m² afin de le céder à la SCI Palimo, 5 ZAE Espace Bléone à Aiglun, au tarif de 20 € le m².

Or, d'après le plan dressé en août 2023 par le géomètre Carlavan (plan porté en annexe), la surface concernée par cette décision s'établit désormais à 270 m². Monsieur le maire souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal suite à cette modification de surface.

Voté à l'unanimité.

7. TERRAINS - MICRO CRECHE – Révision de la cession de terrain à la SCI Valton Family Company

Monsieur le maire, Michel AUDRAN, rappelle au Conseil municipal la délibération D11 du 27 février 2023 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de céder un terrain de 447 m² issu de la parcelle A1711 au profit de l'entreprise « Le Jardin du Gamin », 20 avenue des Goumiers 13008 Marseille, afin d'y construire une micro-crèche privée. Le tarif de la cession avait été fixé à 50 € le m².

Or l'étude notariale Nicolle – Balcet – Allen-Goumet, située au rond-point de la 1^{ère} Armée française à Digne, chargée de ce dossier, a informé la Commune que la SCI Valton Family Company, domiciliée au 81 avenue du Maréchal Foch 13004 Marseille, souhaitait se substituer à l'acquéreur, par décision de Monsieur Didier VALTON, gérant de la SAS « Le Jardin du Gamin ». Cette SCI est composée par M. Didier VALTON lui-même, et par la SAS. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette substitution.

Voté à l'unanimité.

8. HALLE ET TIERS-LIEU – Plan de financement prévisionnel et demande de subvention au Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Monsieur le maire, Michel AUDRAN, informe le Conseil municipal que le groupement de maîtrise d'œuvre pour la construction de la halle multiactivités et le tiers-lieu écocitoyen a été retenu durant le mois d'août 2023 (voir décision du maire) d'après le programme de l'opération établi par RBBC, assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce dossier.

Conformément à la délibération D07 du 13 décembre 2021, il rappelle que ce projet est inscrit dans le contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 établi entre le Département des Alpes-de-Haute-Provence et l'Agglomération Provence Alpes et ses communes membres, pour un montant prévisionnel de subvention de 100 000 €.

Or, le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 30 septembre 2023.

Il précise que le plan de financement prévisionnel présenté fera l'objet d'ajustements dès lors que le groupement de maîtrise d'œuvre aura rendu son avant-projet définitif et que les hypothèses de subventions auront été vérifiées auprès des différents financeurs.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur ce plan de financement prévisionnel et les demandes de subvention induites.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
HALLE MULTIACTIVITES ET TIERS LIEU ECOCITOYEN			
Dépenses en € ht		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	172 725,00 €	CD04 (Contrat solidarité territoriale 2021-2023)	100 000,00 €
Mission AMO	5 000,00 €	Etat (DETR 2024)	200 000,00 €
Halle (800 m2 X 1000 €)	800 000,00 €		
Tiers-lieu (170 m2 X 1500 €)	255 000,00 €	Etat (DSIL 2024)	200 000,00 €
Photovoltaïque	120 000,00 €	Région Sud Smart PV (30% de 120 000 €)	36 000,00 €
Végétalisation	50 000,00 €	Fonds européens (FEDER)	500 000,00 €
Parking (3 500 m2 X 120 €)	420 000,00 €	Fonds européens (LEADER)	120 000,00 €
Frais divers (géomètre, étude géologique, missions CT et CSPS, publications)	20 300,00 €	Autofinancement	694 100,00 €
Imprévus	7 075,00 €	Paiement TVA 20% par Commune	370 020,00 €
Total HT	1 850 100,00 €		
TVA 20%	370 020,00 €		
Total TTC	2 220 120,00 €	Total	2 220 120,00 €

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie, à l'environnement, aux associations et au sport, émet des réserves sur ce dossier compte tenu de la part élevée de l'autofinancement communal et de l'incertitude des financements escomptés.

Monsieur le Maire et Claude BOULIOU rappellent que les recherches de financement sont en cours et réaffirment l'intérêt du projet pour le confort du marché, ainsi que le tiers-lieu, dont l'objectif est de créer un lien social entre les habitants. De plus, le parking perméable avec ses ombrières photovoltaïques sera un plus pour le centre du village.

Voté à l'unanimité.

LOGEMENTS SOCIAUX – Convention de réservation de logements et de gestion en flux

Ce point est ajourné à une prochaine séance, de plus amples informations devant être réunies avant le vote du Conseil.

9. SECURITE - Digue ZAE Espace Bléone – Convention de gestion, de surveillance et d'entretien avec Provence Alpes Agglomération

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie, à l'environnement, aux associations et au sport, rappelle la délibération D06 du 05 décembre 2022 par laquelle le Conseil municipal avait rejeté à l'unanimité le projet de convention de gestion de la digue proposée par Provence Alpes Agglomération.

L'Agglomération ayant fait parvenir à la Commune un nouveau projet de convention (porté en annexe), le Conseil municipal doit se prononcer sur les termes de cette convention.

Voté à l'unanimité.

10. SECURITE - Syndicat Mixte Asse Bléone – Modification de statuts

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie, à l'environnement, aux associations et au sport, informe le Conseil municipal que le Comité syndical du Syndicat mixte Asse Bléone (SMAB) a voté le 6 juillet dernier une modification

statutaire. Elle consiste principalement en la réduction du nombre de délégués des 3 intercommunalités (PAA, DLVAgglo et CCAPV) et du Conseil département des Alpes-de-Haute-Provence. Cette réduction est compensée par l'augmentation du nombre de voix attribuées à chaque élu de ces collectivités. Le projet de statuts modifiés est porté en annexe.

Voté à l'unanimité.

11. PERSONNEL COMMUNAL - Plan de formation 2023

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines, à la santé et aux affaires sociales, informe le Conseil municipal des obligations réglementaires en matière de formation du personnel communal, aussi bien au niveau statutaire qu'au niveau de la réglementation hygiène et de sécurité, qu'au niveau des besoins de formation des agents.

À cet effet, il présente le plan de formation dressé pour l'année 2023 qui répertorie les différentes actions de formation des membres du personnel.

Celui-ci a reçu l'avis favorable du Comité social territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-de-Haute-Provence le 29 juin 2023.

Voté à l'unanimité.

12. PERSONNEL COMMUNAL - Taux de promotion des avancements de grade

Il indique ensuite que suite à la décision de la Commission Ressources Humaines réunie le 1^{er} mars 2023, un taux de promotion de 100% applicable à l'ensemble des cadres d'emploi et grades de la collectivité a été retenu. Le Comité social territorial a émis un avis favorable à cette proposition le 29 juin 2023. Ainsi, il propose à l'assemblée de fixer à 100% le taux de promotion pour la procédure d'avancement dans la collectivité pour l'ensemble des cadres d'emplois et des grades.

Voté à l'unanimité.

13. PERSONNEL COMMUNAL - Convention de prestations de services avec Provence Alpes Agglomération

Cette proposition fait suite à un besoin de la Commune en raison de la vacance d'emploi du directeur des services techniques municipaux depuis cet été et du besoin d'accompagnement technique des travaux de construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle qui ont déjà débuté.

La convention concerne l'intervention d'un technicien bâtiment de Provence Alpes Agglomération du 1^{er} au 31 octobre 2023, celle-ci étant estimée à 10 jours. La Commune s'acquittera ensuite auprès de l'Agglomération d'une participation fixée au tarif journalier de 180 €. Cette convention serait établie à titre transitoire en attendant le recrutement définitif du nouveau directeur des services techniques le 30 octobre prochain.

Voté à l'unanimité.

ELUS - Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du Conseil municipal

○ SANTÉ - Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) :

Attribution du marché de travaux de construction, déclaration sans suite des lots 3 et 6 de la consultation initiale suite à l'abandon de la prescription technique de bois certifié

Suite au lancement du marché de travaux de construction de la maison de santé et à l'analyse des offres, Monsieur le Maire informe le Conseil que les prescriptions techniques des lots 3 et 6 exigeant une certification «Bois des Alpes ou équivalent» ont été

abandonnées en raison du montant excessivement élevées des offres reçues, et du Bonus Bois des Alpes de 50 000 € qui venait en déduction du financement DETR demandé. Un second marché a donc été passé pour ces deux lots sans cette exigence technique.

Les attributaires du marché sont les suivants :

N° LOT	ATTRIBUTAIRES	Montant HT	Montant TTC
LOT 1	MARAIS TP	91 346,30 €	109 615,56 €
LOT 2	FIGARELLA	311 252,45 €	373 502,94 €
LOT 3	AUDIBERT CHARPENTES	130 217,00 €	156 260,40 €
LOT 4	GARCIA	96 543,60 €	115 852,32 €
LOT 5	APM	112 625,50 €	135 150,60 €
LOT 6	APM	96 934,80 €	116 321,76 €
LOT 7	M2B	6 978,13 €	8 373,76 €
LOT 8	MOQUETTES DECORS	37 083,50 €	44 500,20 €
LOT 9	SPINELLI BATIMENT	14 355,00 €	17 226,00 €
LOT 10	ART DU METAL	72 066,00 €	86 479,20 €
LOT 11	BORG PEINTURE	69 853,40 €	83 824,08 €
LOT 12	ALPES CHAUFFAGE CONFORT	190 000,00 €	228 000,00 €
LOT 13	SE3V	78 679,00 €	94 414,80 €
LOT 14	EUROPA ALPES TECHNOLOGIES	24 530,00 €	29 436,00 €
LOT 17	SCJ ETANCHEITE	28 278,50 €	33 934,20 €

Il ajoute que concernant les lots 15 et 16 (géothermie et photovoltaïque), les marchés seront attribués dès lors que les dossiers de subventions seront réputés complets.

Attribution du contrat d'assurance dommages ouvrage

Un contrat d'assurance dommages-ouvrage a été souscrit pour les travaux de construction de la MSP auprès de SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende 79031 Niort cedex 9, pour un montant prévisionnel de 13 832.70 € TTC.

Cabinet médical des Romarins – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux

Suite à la fin d'activité libérale de l'infirmière Mme Sandra LEBROC et la reprise de son activité par Mme Chloé SALIN, une convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux a été établie au profit de Mmes Chloé SALIN et Nathalie ROSSI, infirmières libérales, pour un local de 8 m2 environ au sein du cabinet médical des Romarins situé n°02 de la place de la Mairie.

o HALLE ET TIERS LIEU – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre et relevé topographique

Après analyse des 11 offres reçues, la mission de maîtrise d'œuvre de la construction de la halle multiactivités et du tiers-lieu écocitoyen a été attribuée au groupement R+4 Architectes / Atelier Le Verre d'Eau / Verdi Ingénierie, dont le mandataire est R+4 Architectes, 8 avenue Marcel André 04300 Forcalquier, pour un forfait de rémunération fixé à 10.5%, soit un montant prévisionnel de 172 725.00 € ht.

Cette proposition a été jugée la plus pertinente techniquement et ce groupement réunit un architecte, un paysagiste et un économiste. Un avant-projet sommaire devrait être présenté d'ici la fin du mois d'octobre.

Le cabinet Ohnimus, 12 avenue du Gand 04200 Sisteron, a été chargé de mettre à jour le plan topographique de la parcelle A1748 avec relevé des existants pour un montant de 1320.00 € ht.

o **MAIRIE – Réalisation audit énergétique**

Suite à la décision du Conseil municipal de participer au groupement de commandes « 40 bâtiments performants » et « Travaux à gains rapides pour 400 bâtiments » proposé par Provence Alpes Agglomération, Sobre Energie, 24 boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux, interviendra le 28 septembre 2023 pour réaliser l'audit énergétique du bâtiment de la mairie, pour un montant de 4 145.73 € ht. Cette dépense sera subventionnée à hauteur de 80% grâce à la FNCCR et à la Région PACA.

o **VOIRIE :**

Location et acquisition de décors lumineux

Deux contrats ont été signés auprès de Blachère Illumination, ZI Les Bourguignons 84400 Apt pour :

- l'acquisition de décors lumineux pour un montant de 8 315.43 € ht ;

- la location de décors pour un montant de 4 567.43 € TTC.

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie, à l'environnement, aux associations et au sport, précise que la pose des décors débutera début novembre et que ceux-ci, en leds, auront une consommation estimée à 0.18 € / jour.

Madame Magali ANDRE, adjointe à la Communication, suggère qu'un article soit rédigé sur ce sujet dans le prochain Aiglun Infos.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de réaménagement de la voirie et de l'accessibilité et relevé topographique

La mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'accessibilité et de la voirie en centre-village a été attribuée au groupement Atelier Quadra/Agence Planisphère, dont le mandataire est Atelier Quadra, Le Barrasson 04160 Château-Arnoux-Saint Auban, pour un forfait de rémunération fixé à 9.8%, soit un montant prévisionnel de 34 300 € ht. Les plans de ce réaménagement devraient être établis vers fin octobre – début novembre.

Le cabinet Ohnimus, 12 avenue du Gand 04200 Sisteron, a été chargé d'effectuer un relevé topographique des voies et espaces publics concernés pour un montant de 2 290.00 € ht.

Réalisation d'une étude géotechnique de la voie du Collet

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie, à l'environnement, aux associations et au sport, indique que suite aux désordres constatés sur la voie communale du Collet qui présente plusieurs affaissements prenant de l'ampleur, le bureau d'études Géolithe, 613 avenue de Grasse 06370 Mouans-Sartoux, a été mandaté pour réaliser une étude géotechnique pour un montant de 21 256.00 € ht.

L'étude sera réalisée durant la semaine du 23 octobre et nécessitera la fermeture de la voie pendant quelques jours. Les habitants seront informés par courrier et Monsieur PERRODO tiendra des permanences sur place.

Acquisition machine traçage peinture routière

Une machine de traçage de peinture routière a été acquise auprès d'Aximum Industrie, 88 Square du Colonel Granthomme 60400 Noyon, pour un montant de 18 536.45 € ht. Cette machine utilise de la peinture écologique, et fonctionne sur batterie. Elle répond aux

nouvelles normes de sécurité. Les agents seront formés à son utilisation au début de l'année 2023.

o **SPORT – Acquisition appareil de musculation**

Un vélo elliptique a été acquis auprès de MJ Distribution, PA de la Verte Rue, Allée des Roseaux 59270 Bailleul, pour un montant de 2 884.40 € ht afin de remplacer le vélo défectueux de la salle de musculation du pôle Moutet.

o **ENFANCE / JEUNESSE :**

Mise à jour du programme des actions jeunesse avec l'Institut de formation, d'animation et de conseil

Madame Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture et à la transition écologique, à la jeunesse et aux affaires scolaires, rappelle au Conseil qu'une prestation a été demandée cet été à l'IFAC (prestataire du centre de loisirs organisé par l'Agglomération) pour les ados (12/ 15 ans) parfois désœuvrés pendant les vacances scolaires.

Une vingtaine de jeunes ont profité des animations proposées pendant les mois de juillet et août dont environ la moitié provenant des communes environnantes : activités sportives, culturelles (visite à Aix), séjour en camping à Moustiers-Sainte-Marie, veillées, etc.

Les animations s'appuient sur un projet pédagogique (valeurs d'autonomie, de citoyenneté...) très apprécié.

La participation prévisionnelle de la Commune aux actions jeunesse s'élève à 6 210 € pour l'année 2023. Le montant exact de celle-ci sera déterminé après réception du compte-rendu financier des actions 2023.

Attribution du marché de services périscolaires

Elle ajoute que le marché de prestation de services périscolaires pour les années scolaires 2023-2026 a été attribué à IFAC Provence, La Sympathie, 16 rue des Epinettes 04000 Digne-les-Bains, pour les montants prévisionnels suivants :

- année scolaire 2023-2024 : 30 020 € TTC

- année scolaire 2024-2025 : 30 380 € TTC

- année scolaire 2025-2026 : 30 745 € TTC

L'année scolaire 2026-2027 constitue une tranche conditionnelle à affermir si nécessaire.

Ateliers éveil musical avec les Centres Musicaux Ruraux et Challenge Cube Ecoles

Les Centres Musicaux Ruraux animeront durant l'année scolaire 2023-2024 des ateliers d'éveil musical auprès de l'ensemble des classes du groupe scolaire pour un montant actualisé à hauteur de +3.5% du montant 2022-2023 (7760.59 € TTC). Madame Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture et à la transition écologique, à la jeunesse et aux affaires scolaires, précise que cette action se déroule tous les vendredis et concerne tous les enfants.

Le groupe scolaire Julien Delaye participe au Challenge Cube Ecoles cette année scolaire suite à la proposition de Provence Alpes Agglomération. Les frais d'inscription à cette opération auprès de l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment, 7 rue Blanche 75009 Paris, s'élèvent à 1 140 € TTC.

Travaux de réaménagement du réfectoire

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie, à l'environnement, aux associations et au sport, précise que les travaux de réaménagement se sont déroulés cet été et répondent aux objectifs inscrits dans le plan de prévention des risques du personnel communal.

L'entreprise Ailhaud, ZAE Espace Bléone, 3 avenue Beau de Rochas 04510 Aiglun, a été mandatée pour intervenir sur les réseaux et équipements de la tisanerie et du réfectoire du groupe scolaire en conséquence, pour un montant de 2 288.70 € ht.

- **MARCHE – Changement bornes électriques place Edmond Jugy**

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, indique que Pelestor Electricité, Immeuble Etape du Poète 04000 Digne-Bains, a été mandatée pour la fourniture et la pose d'une borne électrique foraine sur la place Edmond Jugy pour un montant de 3 963.40 € ht.

- **CIMETIERE – Ventes de concessions**

La concession n°86 située dans la première partie du cimetière a été accordée pour une durée de 30 ans pour un montant de 300 €.

La case funéraire n°18 située dans la troisième partie du cimetière a été concédée pour une durée de 30 ans pour un montant de 300 €, assorti d'un complément de 50 € pour les 4 plaques funéraires requises.

- **FINANCES - Engagements comptables**

Les dépenses engagées pour la période du 26 juin au 27 septembre 2023 s'élèvent à 32 693.40 € TTC pour le budget principal. Le détail de ces engagements figure en annexe.

Informations et questions diverses

Avis juridique sur la demande d'intégration des voies privées du lotissement du Château

La Commune a sollicité l'avis d'un avocat dont il est donné lecture. La demande faite par l'Association Syndicale Libre du Château se heurte à la question de l'état des voies en général, mais plus particulièrement de la voie montant à la résidence du Château qui apparaît avoir été construite sur un mur de soutènement en ne respectant pas les règles de l'art, en surplomb d'une habitation et le terrain semble bouger. Au-delà de la question de la sécurité, les travaux à engager seraient très coûteux.

Or, le classement dans le domaine public communal aurait pour effet d'emporter transfert de responsabilité des biens entre les mains de la Commune.

Cet avis amène le conseil à décider de saisir le tribunal administratif pour désigner un expert judiciaire afin que celui-ci puisse diagnostiquer l'état de cette voie et des bâtiments voisins et propose des mesures à prendre.

Exercice PCS sécurité Gaz sur la ZAE

A l'initiative de GRT Gaz, un exercice simulant un accident sur canalisation dans la ZAE Espace Bléone se tiendra le 16 novembre matin. Une visio est prévue le 10 octobre à 10h pour préparer cet exercice. Les conseillers sont invités à y participer.

Loi d'accélération des ENR

Il convient de définir les zones où la Commune souhaite favoriser l'implantation des énergies renouvelables via des procédures en urbanisme allégées et simplifiées. Monsieur le Maire suggère de considérer uniquement le photovoltaïque en toiture (et ombrières) et la géothermie sur des zones à identifier. Celles-ci devront être approuvées en Conseil après consultation publique avant la fin de l'année.

Enquête publique aménagement RN85

L'enquête publique (dossier environnemental) se déroulera du 06/11 au 05/12. Des permanences en mairie seront tenues par le Commissaire Enquêteur les lundi 06/11 après-midi, vendredi 24/11 après-midi, et mardi 05/12 matin.

Consommation d'eau du stade Raymond Moutet

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, annonce que 4 000 m³ d'eau potable ont servi à entretenir le stade cet été, alors que le Département connaît des périodes de sécheresse importantes et discontinues. Une étude doit être menée sur l'hypothèse de poser un gazon synthétique, opération très coûteuse mais qui permettrait de s'exonérer des charges d'entretien et de l'arrosage.

Bilan des réunions de quartiers

Différentes rencontres se sont tenues. Dans la ZAE, peu d'entreprises n'ont pu se libérer mais l'ambiance était très conviviale. La réunion qui s'est tenue place Edmond Jugy a réuni plus de 25 personnes et les échanges étaient très intéressants. Les réunions se poursuivront avec les quartiers de la Broue, du Château et du Monégros.

Visite de la Section aérienne de gendarmerie (SAG)

L'ensemble du Conseil était convié à visiter la SAG installée à Aiglun et son équipe. Les membres présents ont été très bien reçus et ont passé un très bon moment.

Journal Aiglun Infos

Les membres du Conseil soulignent la qualité du dernier numéro, et les rédacteurs sont remerciés. Le prochain numéro devrait paraître début décembre, le recensement des articles est en cours, ils doivent être fournis jusqu'à fin octobre.

Plusieurs articles ont déjà été reçus.

Installation de la fibre

Les habitants sont demandeurs d'informations. Les coordonnées de XP Fibre seront transmises à Mme Magali ANDRE, adjointe déléguée à la communication, afin qu'un point d'étape précis soit éventuellement publié.

Retour sur la Commission culture du 13 septembre

Mme Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture et à la transition écologique, à la jeunesse et aux affaires scolaires, fait un retour sur la réunion et la programmation culturelle qui va être proposée pour les mois à venir. Un concert d'Orphéon Lavande se tiendrait le 28 janvier 2024 au pôle Moutet.

Vœux de la municipalité

Ceux-ci ont été fixés au vendredi 5 janvier 2024 à 18h30 au pôle Raymond Moutet.

Sortie seniors du CCAS

48 personnes ont participé le 19 septembre à la sortie seniors organisée par le CCAS à Marseille. Au programme de cette excellente journée: circuit avec le Petit Train de Marseille du Fort Saint-Jean à Notre Dame de la Garde, déjeuner aux Buffets du Vieux Port, visites de la Grotte Cosquer et temps libre à la Major.

Fin de séance : 20h58

La secrétaire,
Claude BOULIOU

Le maire,
Michel AUDRAN